

Image not found or type unknown



Tva sur facture adresseé par une SCI

Par **flomaud**, le **27/11/2014** à **15:12**

J'ai signé un bail avec une SCI
Lors de mon décompte de l'état des lieux de sortie, on m'impute sur le remboursement de mon dépôt de garantie des frais liés à la remise en état justifiées par des factures établies, soit à l'ordre de la SCI, soit au nom du propriétaire.
Le taux de TVA est donc différent soit 20 % pour la SCI soit 10 % pour le propriétaire .
J'ai contesté ce décompte sur la forme à savoir que les factures devaient toutes être établies à l'ordre de la SCI
Suis je dans mon droit ?
Merci pour votre aide.
Cordialement